

Subvention Investissement Outre-mer

De 20 K€
à 100 K€

Pour les PME localisées sur le territoire des DROM (Martinique, Guyane, Guadeloupe, la Réunion, et Mayotte) afin de financer leurs dépenses d'investissement répondant prioritairement aux objectifs de la Trajectoire Outre-mer 5.0



bpifrance
SERVIR L'AVENIR



BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

ÂGE DE L'ENTREPRISE

- Création
- > de 3 ans

ÉLIGIBILITÉ

- **PME répondant à la définition européenne**, à l'exclusion des SCI, entreprises individuelles et entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.
- **Tous secteurs d'activité**, sauf exclusions suivantes: les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 K€, la pêche, l'aquaculture, le transport.



QUE FINANCE CETTE SUBVENTION ?

- **Investissements matériels et équipements** : chaudières très performantes, échangeurs thermiques, cogénération à haut rendement, matériels de récupération, de stockage et de réduction d'énergie (solaire, électricité, mécanique), matériels réduisant les émissions polluantes...
- **Investissements immatériels** : coûts de mise aux normes, dépenses liées au respect de l'environnement, sécurité, formation des équipes de production, coûts de déménagement, logiciels, diagnostics (performance énergétique de bâtiment industriel, impact environnemental du procédé), démarche éco-responsable (traitement et valorisation des déchets, éco-conception des produits, écologie industrielle)...
- **Les travaux** : travaux d'aménagement et de rénovation des bâtis prenant en compte les risques sismiques et cyclonique, etc.
- **Les frais externes divers** : préparation accords juridique, faisabilité, sous-traitance, formations, déplacement, salons, ...



COÛTS

- Sans frais d'instruction



MODALITÉS

- Règlement dit des aides « *de minimis* »
- Subvention pouvant aller jusqu'à **70% maximum des dépenses éligibles**
- Versement en 2 tranches
 - 70% à la signature du contrat;
 - 30% en fin programme sur justification des frais engagés.



ATOUTS DU PRODUIT

- Cumulable avec une Subvention Innovation Outre-mer pour un même projet (si assiette de dépenses différente)



OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Subvention Innovation Outre-mer
- Prêt de Développement Outre-mer

CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : bpifrance.fr

Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier